Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 28 (1920)

Heft: 12

Rubrik: Nouvelles de l'activité des sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nouvelles de l'activité des sociétés

Alliance suisse des gardes-malades, section de Neuchâtel. *Rapport annuel 1919-1920.* — Année calme commencée avec 105 membres, finie avec 108, en suite de 3 démissions et de 6 admissions jusqu'au 30 juin. Notre section se compose de 82 gardes-malades, 20 gardes-releveuses et 6 infirmiers à ce jour.

Nous devons constater avec regrets que plusieurs de nos infirmières n'ont pas donné signe de vie : parmi elles Mme Steudler, Mlle Perriraz, Mme Noel, Mlle Page, Mme Cunier et Sr Pauline Dreyer ont refusé de payer leurs cotisations. D'après les statuts, nous aurons — après un rappel — à les rayer de la liste de nos membres ; il en est de même de l'infirmier Amstutz.

La plupart de nos gardes ont été très occupées pendant le dernier exercice et les salaires ont été rémunérateurs, ce qui est juste en présence du coût de la vie.

Notre comité a dû se réunir quatre fois pour régler les affaires courantes, statuer sur les transferts, démissions et admissions. Il s'est occupé aussi de la question du costume, question qui devient d'autant plus délicate qu'on ne peut plus obtenir les étoffes comme jadis.

Les comptes bouclent avec un solde en caisse, au 30 juin, de 569 fr. 56 ; dès lors nous avons eu quelques dépenses qui ont mis cette petite réserve quelque peu à sec : il s'agit d'abord d'une allocation que votre comité a crû devoir faire à une de nos infirmières dans le besoin, et pour laquelle elle a été très reconnaissante. Puis il nous a fallu verser pour supplément d'abonnements à la « Croix-Rouge suisse » dont le prix a augmenté dès le 1er janvier, la somme de 147 fr. Nous n'avons donc plus guère que 300 fr. en caisse aujourd'hui.

Notre Bureau de placement jouit de plus en plus de la faveur du public ; le nombre de placements qui ont abouti est jusqu'ici de 246, soit déjà 29 de plus que l'an dernier à la même époque. Nous devons notre bon renom au travail consciencieux de nos gardes et au dévouement de notre directrice qui se donne une peine infinie à contenter chacun, et qui veille au bien-être des gardes avec une sollicitude que nous sommes heureux de souligner.

Depuis cette année, l'Alliance suisse des gardes-malades est entrée dans le giron de la Croix-Rouge suisse dont elle est devenue une institution affiliée. A côté du bénéfice moral qu'elle retire de cette affiliation, l'Alliance touche en outre une subvention annuelle. Vous pouvez donc dès maintenant, et sans commettre d'erreur, dire que vous êtes des gardes-malades affiliées à la Croix-Rouge, ce que je constate avec plaisir et ce que je reconnais comme un honneur pour chacun de nos membres.

Vous savez d'autre part qu'une nouvelle section vient d'être fondée à Genève, la 6e section de l'Alliance suisse des gardes-malades, dont le bureau de placement est au no 18 de la rue de Candolle, dirigé par une neuchâteloise que plusieurs d'entre vous connaissent et apprécient, Sœur Henriette Favre, avec laquelle nous avons toujours eu les meilleures relations En cette assemblée générale, je suis heureux de saluer cette section-sœur et de lui souhaiter la bienvenue!

Je tiens à remercier ici les membres du comité qui ont bien voulu me seconder au cours de cette année qui — je le répète — a été calme ; mes remerciements s'adressent spécialement à notre dévouée secrétaire dont la santé a laissé à désirer et notre caissière dont chacun sait le dévouement. Je remercie aussi tous les membres qui ont trouvé le temps d'assister à la réunion d'aujourd'hui, et j'aime à croire qu'après la séance cinématographique qui suivra cette réunion, aucun ne regrettera de s'être déplacé pour cette circonstance. *Dr Marval.*

Ce rapport a été lu à l'assemblée générale du 3 novembre 1920, à laquelle assistaient 27 membres de la section. Une trentaine s'étaient fait excuser.

La cotisation a été fixée à 10 fr. ; les comptes et la gestion ont été approuvés. Les délégués au Comité central ont été chargés de prier ce comité d'étudier la possibilité de la création d'une caisse-invalidité et vieillesse.

Un don de 108 fr. a été voté en faveur de la caisse centrale de secours.

Puis tous les assistants se sont retrouvés à une très intéressante séance cinématographique

où ils ont vu défiler sur l'écran : la tuberculose, la mouche et ses microbes, le typhus exanthématique en Pologne, et quelques images animées où la Mort joue au jeu de massacre, le tout offert par la Croix-Rouge aux infirmières, samaritains et samaritaines, aux membres de la Colonne de transports et à quelques invités.

Alliance suisse des samaritains, Comité central. — Les sections dont les noms suivent ont été admises dans l'Alliance : Turbenthal, Berneck, Au-Rheintal et « Croce-Verde », de Lugano.

Il a été constaté que l'activité de la Croce-Verde (Croix-Verte) de la société luganaise, correspond bien à celles que s'imposent les sections de l'Alliance, et que, dès lors, rien ne s'opposait à l'admission de cette société.

Le contrat entre M. Rauber, futur secrétaire général de l'Alliance, et le Comité central est définitivement conclu après approbation de la part des membres de ce comité.

Alliance suisse des gardes-malades, section de Neuchâtel. — Sont inscrites comme candidates : Mlle Berthe Maillard, garde-malades, 1895, de Chesalles, à Leysin et Sœur Emma Meyrat, garde-malades, 1875, de St-Imier, au Locle.

Le comité a accepté la démission de Mlle Madeleine Page, pour cause de maladie.

Après lecture d'une lettre de Sœur Berthe Christin, le comité préavisera auprès de l'assemblée générale la mise à l'étude par l'Alliance d'une caisse-invalidité-vieillesse, en faveur des membres que l'âge empêche de travailler.

Contre l'asphyxie par le froid

Il faut se garder de placer immédiatement le malade dans un endroit chaud. On le réchauffe peu à peu en faisant sur tout le corps d'abord des frictions à l'eau froide, puis à l'eau chaude. On lui fait des insufflations d'air dans les poumons; on lui chatouille les narines et on lui fait respirer de l'ammoniaque avec précaution.

Dès qu'il a repris connaissance, on lui fait prendre une infusion de café léger, de menthe ou de tilleul.

Contre les crevasses

Les frictions vigoureuses des mains le soir avec de la glycérine guérissent rapidement les crevasses.

Voici une pommade qui donne de bons résultats :

75 centigrammes de menthol.
50 centigrammes de salol.
50 grammes d'huile d'olive.
45 grammes de lanoline.

Mélanger le tout et appliquer deux fois par jour.

Imprimerie coopérative de Berne (rue Neuve, 34)